XXIIè Fête fédérale de Chant à Neuchâtel

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): **- (1912)**

Heft 120

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-625701

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

des faussaires, mais aussi le public en général. C'est pourquoi il faudrait que l'image du billet se fixe nettement dans l'esprit de chacun ce qui ne peut être obtenu que par un dessin d'un caractère franc et lapidaire. L'objection qu'un pareil dessin serait plus exposé à la contrefaçon nous paraît tomber devant le fait qu'au contraire un dessin qui porte la griffe même d'un dessinateur génial est plus difficile à imiter qu'une impression de cliché aussi exacte soit-elle. Il faudrait cependant observer une règle de prudence. On sait qu'il est d'autant plus difficile de reconnaître un facsimilé de son modèle que ce dernier reste longtemps en circulation et se trouve être usé et sali, et par là très effacé. Il faudrait donc exiger que tout billet qui revient à la banque d'émission ne soit plus remis en circulation mais remplacé par un billet neuf. La preuve que ce système est d'un grand avantage pour la banque d'émission autant que pour le public réside dans le fait que le billet relativement simple des Etats-Unis de l'Amérique du Nord (Greenback) est celui du monde entier qui a été falsifié dans la plus petite proportion.[1])

Le fait que les autorités compétentes se sont dès l'abord tenues aux procédés susmentionnés et n'ont pas étudié pour des raisons que nous ne pouvons comprendre, les avantages du système americain, se trouve être le point de départ du résultat regrettable auquel on est arrivé pour tout le monde, c.-à-d. aux nouveaux billets de banque suisses ratés. Dès le moment où le dessin de Hodler devait se subordonner à la technique du guillochage, dès ce moment-là il était absolument certain que ce qui fait la griffe d'un dessin de Hodler soit détruit. Comparez maintenant les esquisses de Hodler ci-jointes avec les billets finis, et vous reconnaîtrez tout de suite qu'il n'y reste même plus une ressemblance de dessin. Si vous mettez en parallèle l'ornementation indiquée dans les esquisses avec celle du billet, la différence sera plus tangible encore. Tandis qu'elle est dans les esquisses d'une libre interprétation artistique, elle n'est plus dans le billet terminé qu'un arrangement purement mathématique et cela simplement parce que la machine à guillocher ne s'adapte qu'à des dessins géométriques. Or il n'est pas possible de demander à un artiste de subordonner son imagination créatrice à l'emploi d'une machine à la précision mathématique, on ne peut exiger de la force créatrice d'un Hodler de se soumettre à l'emploi du pantographe ou de la machine à guillocher, sans que nécessairement le résultat en soit médiocre. Devant la guillocheuse Hodler a posé les armes, et ce qui est curieux, un autre artiste dut reprendre le travail là où Hodler s'est refusé à le continuer, après avoir acquis la conviction qu'il était impossible d'arriver à un résultat artistique dans ces conditions.

Le reproche d'avoir créé un billet de banque raté ne touche donc pas l'artiste qui en fut primitivement chargé, mais bien l'incapacité avouée des techniciens de ne pouvoir reproduire ce que l'artiste leur donnait pour modèle. Une part de ce reproche cependant rejaillit aussi sur la commission spéciale de la Banque nationale et nous avons indiqué plus haut pourquoi en parlant du système employé de l'Amérique du Nord. Avec ce système la conception d'art de Hodler aurait pu se développer librement, le caractère de son coup de crayon aurait été conservé pour le plaisir de chacun et la possibilité de reproduction de son dessin n'aurait offert de difficulté ni dans l'impression en relief ni dans celle en taille.

Quelle que soit en fin de compte la raison qui ait prévalu lors de l'élaboration des billets de banque actuels, il est certain que Hodler ne peut d'aucune façon en être rendu responsable, même partiellement.

Que l'établissement de ces faits puisse servir dans ce cas, et pour des cas semblables dans l'avenir à ce que tous ceux qui n'y entendent rien, se tiennent dans la réserve qui leur convient.

Bümpliz, le 20 février 1912. **C. A. Loosli.**

[1]) Comme exemple typique citons le fait que les assignats de la Révolution française, imprimés grossièrement à la presse ordinaire, n'ont jamais été imités, peut-être du fait qu'ils se trouvaient sous la haute protection de la guillotine!

Concours pour l'affiche et les cartes de la fête fédérale de gymnastique 1912 à Bâle.

Les projets d'affiches et de cartes pour la fête fédérale de gymnastique de 1912 devaient être déposés avant le 31 janvier. Le jury a commencé son travail le 1er février et avait à juger 232 projets, en voici les résultats:

Affiches: 1er prix (frs. 500) „Montag" de **Otto Baumberger** à Zurich; 2e prix (frs. 300) „Freiübungen" de **Ed. Renggli** à Lucerne; 3e prix (frs. 200) „Nationale Kraft" de **Karl Ballmer** à Aarau. De plus les projets „Aelpler" de **Wilh. Kienzle** à Munich et „Gelbgrün" de **W. Gimmi** à Zurich ont été recommandés pour l'achat à frs. 100.

Cartes: 1er prix (de frs. 200) à „Vier und Vier", de **Wilh. Hartung** à Zurich. Sont recommandés pour l'achat à frs. 50: „Unter Helvetiens Fahne" et un projet humoristique.

Mentions honorables: „Morgarten", „Sparta", „Vier F", „Basilea", „Patria" et „Rufst du mein Vaterland".

Tous les projets ont été exposés gratuitement au „Gewerbemuseum" du dimanche 4 février au 18 février.

XXIIe Fête fédérale de Chant à Neuchâtel.

Résultat des concours.

Le jury chargé de décerner les prix pour le concours d'affiches a tenu séance le vendredi 23 février 1912 aux Salles Léopold Robert, à Neuchâtel. Il était présidé par M. William Rœthlisberger, président de la section neuchâteloise de la Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses. Les jurés désignés par les concurrents étaient MM. Paul Bouvier, à Neuchâtel, et Ch. L'Eplattenier, à la Chaux-de-Fonds, pour la Suisse romande et, pour la Suisse allemande, MM. Max Buri, à Brienz, et Albert Welti, à Berne. Ces deux derniers s'étant trouvés empêchés au dernier moment, ont été remplacés par leurs suppléants MM. Burkhard Mangold, à Bâle, et Sigismond Righini, à Zurich.

Les prix suivants ont été décernés: 1er prix (600 fr.) „Lied an die Heimat" de M. Auguste Meinrad Bächtiger, à Oberbüren (St-Gall). — 2me prix (400 fr.) „Harmonie" de M. Robert A. Convert fils, à Neuchâtel. — 3me prix (200 fr.) „Fernes Lied" de M. W. Hartung, à Zurich.

Il a été décerné en outre trois mentions aux projets „Lyra", „Napoléon" et „Allegro".

Le concours de cartes postales n'a pas donné le résultat espéré. Il n'est parvenu qu'un petit nombre de projets et le jury n'a pu décerner qu'un seul prix de 100 francs au projet „Fleurs offerts" de M. Alfred Blailé, à Neuchâtel. Les autres envois ne pouvant convenir, le solde de la somme mise à disposition du jury servira à l'acquisition de projets d'affiches en vue de la confection de cartes postales.

Les projets sont exposés aux Salles Léopold-Robert, à Neuchâtel, di dimanche 25 février au dimanche soir 3 mars.

Commission fédérale des Beaux-Arts.

La Commission fédérale des Beaux-Arts a tenu sa 91e séance au Palais fédéral du 29 janvier au 1er février dernier, sous la présidence de M. **A. Silvestre** de Genève.